

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02 www.fr.ch/dfac

_

Fribourg, le 11 juillet 2022

Stratégie éducation numérique cantonale et projet de loi relatif à l'adaptation de la loi scolaire faisant suite à l'adoption de la motion 2019-GC-139 – consultation

Mesdames, Messieurs,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre position à l'égard de l'objet en titre en répondant directement aux questions formulées dans le présent document (format Word) et nous le retourner ensuite par courrier électronique, en présentant le nom de l'organe consulté et celui de la ou des personne(s) de contact.

Adresse pour l'envoi : sen.dfac@edufr.ch.

Le délai pour l'envoi des réponses est fixé au 30 juin 2022.

Données personnelles

Merci de fournir les indications suivantes pour le traitement du questionnaire :

| Expéditeur/expéditrice | Bureau du PLR cantonal | |
|-----------------------------|--|--|
| Institution/unité | PLR | |
| Contact en cas de questions | Savio Michellod | |
| Rue et numéro | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| NP/lieu | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| Courriel | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |
| Téléphone | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |

Direction de la formation et des affaires culturelles **DFAC**Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten **BKAD**

| 1. | Question | relative | à | la situation | actuelle | (chapitre | 1) |) |
|----|----------|----------|---|--------------|----------|-----------|----|---|
|----|----------|----------|---|--------------|----------|-----------|----|---|

| Est-ce que la situation actuelle présenté au chapitre 1 vous semble complète et pertinente ? |
|---|
| □ Oui |
| ⊠ Non |
| ☐ Sans avis |
| Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| Il y a une confusion entre le Cycle III et le secondaire 3. |
| |
| 2. Questions relatives aux variantes de mise en œuvre de la stratégie (chapitre 2) |
| |
| (chapitre 2) |
| (chapitre 2) Est-ce que les deux variantes présentées au chapitre 2 vous semblent complètes et pertinentes ? |
| (chapitre 2) Est-ce que les deux variantes présentées au chapitre 2 vous semblent complètes et pertinentes ? □ Oui |

Pour le choix de la variante, s'il est vrai que qui commande paie, le principe de subventionnement de la variante 2 laisse l'autonomie aux communes et favorise la liberté de choix des fournisseurs. Toutefois, la taille des communes est à mettre dans la balance car il est plus facile de professionnaliser un service pour une commune dès une certaine taille alors que pour une petite commune, la variante 1 serait plus adaptée.

Pour ce qui est de l'infrastructure (connexion et périphérique) qui demeure aux communes, il subsistera indéniablement un flou et une disparité entre les communes. De même qu'actuellement avec les recommandations Fritic en matière d'équipement informatique, comment seront interprétées les recommandations et comment et à quel rythme seront-elles suivies. Il ne faut pas négliger que selon les investissements à prévoir, ils sont soumis aux règles et procédures financières communales.

Il est alors important de concevoir que si l'Etat finance et est propriétaire du matériel (variante 1), cela garantit une équité pour les élèves et les enseignants. De plus, toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens à investir dans le matériel informatique et cela créera des différences. Enfin, on le vit déjà actuellement, si c'est l'Etat qui impose un concept et que ce sont les communes qui doivent acheter le matériel, cela ne fonctionne pas car les communes acceptent difficilement de financer quelque chose qu'elles n'ont elles-mêmes pas décidé. Donc cela peut grandement freiner l'avancée des projets, concepts...que le canton demande de mettre en place.

Il est difficile pour le PLR de se positionner sur l'une ou l'autre variant et il laisse le libre choix aux communes.

3. Questions relatives au cadre de référence de la stratégie Education numérique (chapitre 3)

| Est-ce que le cadre de référence dans sa globalité vous semble complet et pertinent ? |
|--|
| □ Oui □ Non □ Sans avis |
| Si non: quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Même si chaque école a sa propre individualité, le PLR a de la peine à voir comment chaque école va développer son propre concept. Cela doit également être planifié et conçu par l'Etat puis appliqué dans les différents établissements. Un groupe de travail formé de personnes du terrain et des personnes formées à l'éducation numérique pourrait être créé et ce serait ce groupe qui développerait un concept pédagogique qui serait ensuite appliqué dans les différents établissements. Mais pour cela, il faut que chaque établissement ait le même matériel d'où l'importance de la variante 1 à la question précédente. |
| 3.1. Valeurs de l'école |
| Est-ce que les valeurs de l'école vous semblent complètes et pertinentes ? |
| ⊠ Oui □ Non □ Sans avis |
| Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. 3.2. Enseignement-apprentissage |
| Est-ce que les aspects de l'enseignement-apprentissage vous semblent complets et pertinents ? |
| ⊠ Oui □ Non □ Sans avis |
| Si non: quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| |

| 3.3. Organisationnel |
|--|
| Est-ce que les aspects organisationnels vous semblent complets et pertinents ? |
| ☑ Oui☐ Non☐ Sans avis |
| Si non: quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 3.4. Personnel |
| Est-ce que les aspects concernant le personnel vous semblent complet et pertinent ? |
| ☐ Oui ☑ Non ☐ Sans avis Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| |
| Actuellement, 21 enseignants du primaire sur tout le canton suivent un CAS en éducation numérique. Ces personnes deviendront formateurs d'adultes et seront chargées de former les enseignants en commençant par les 1-2H à la rentrée 23-24. Puis suivront les autres degrés. |
| L'accompagnement des enseignants n'est pas adapté car les moyens humains des ambitions cantonales sont insuffisants (1 formateur d'adulte devra former 35 enseignants). |
| Actuellement, l'accompagnement est de 2 unités/établissement quelle que soit la taille de l'établissement. Par manque de moyens financiers, ce nombre d'unités n'est pas fixé d'après la tabelle en vigueur. |
| De plus, pour utiliser la technique, il faut savoir l'utiliser soi-même. Les formations ne sont pas suffisantes. |
| |
| 3.5. Personnel |
| Est-ce que les objectifs de la stratégie éducation numérique vous semblent complets et pertinents ? |
| ☐ Oui ☑ Non ☐ Sans avis |
| Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |

Les moyens humains sont insuffisants : 1 responsable pour 1700 machines n'est pas réaliste.

Il est prévu que l'assistance de proximité soit assurée par un enseignant : entre une école avec 9 classes ou une avec 20 classes, les besoins en assistance ne sont pas les mêmes. Actuellement, 2 unités/établissement sont octroyées pour cette assistance.

Faute de moyens, il n'y a actuellement pas de personnes-ressources dans certains établissements.

A la HEP, il n'y a actuellement pas de formation à l'éducation numérique et cela ne semble pas prévu.

4. Questions relatives aux aspects financiers

| 4.1. | Questions relatives aux coûts du projet (chapitre 4.1) |
|--------------------------|--|
| Est-ce | que les coûts présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| ⊠ Oui ⊠ Non □ Sans | |

Si toute la partie financée par le Canton est exhaustive, il n'en est pas de même pour les charges qui devront être assurées par les communes. Une différente organisation est constatée selon la taille des communes et selon l'avancée de la mise à niveau de leur infrastructure réseau. Par ailleurs les standards d'équipement n'étant pas encore édictés par le Canton, les communes ne peuvent pas chiffrer les coûts à prévoir.

4.2. Questions relatives aux impacts financier pour les communes (chapitre 4.2)

Est-ce que les coûts présentés vous semblent complets et pertinents ?

| Est-ce q | ue les couls presentes | vous schiolent |
|----------|------------------------|-----------------|
| □ Oui | | |
| ⊠ Non | | |
| ☐ Sans | avis | |
| Si non : | quel(s) aspect(s) pose | (nt) problème ? |

Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème?

Bien que la prévision d'économie soit chiffrée pour l'ensemble des communes, l'état des lieux individuel n'est pas considéré. On parle d'un financement sur 3 ans à privilégier. Il y a certainement une bonne raison à cela mais cette option est à priori étonnante, le financement sur 5 ans (le cycle de vie estimé d'une machine) est à privilégier avec une reprise du matériel à la fin du leasing/amortissement pour que ce matériel soit remis sur le marché de l'occasion dans d'autres pays (on parle alors de « location évolutive ». Cette économie circulaire permettrait de

faire des économies financières et assure une utilisation plus durable du matériel en question. Par ailleurs, la durée de vie de matériel Windows ou Apple n'est pas le même. On parle de manière générale de 5 ans pour du matériel Windows et 7 ans pour du matériel Apple. C'est un élément important à prendre en compte dans ces calculs d'investissements, peu importe la variante retenue mais surtout si le subventionnement proposé dans la variante 2 ne considère pas le choix du matériel par la commune ou l'établissement scolaire.

| 4.3. | Questions relatives au tableau financier par année (chapitre 4.3) |
|-------------------------|---|
| Est-ce | que les coûts présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| □ Oui □ Nor | 1 |
| ⊠ San | s avis |
| Si non | : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| | nctionnement actuel individuel est à considérer et au vu des disparités, il n'est pas possible positionner de manière générale. |
| 4.4. | Questions relatives au total du plan financier 2023-2027 (chapitre 4.4) |
| Est-ce | que les coûts présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| □ Oui ⊠ Nor □ San | ı |
| Si non | : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Bien | que le canton ait considéré sa situation, les impacts sur les communes ou les associations de |

Bien que le canton ait considéré sa situation, les impacts sur les communes ou les associations de communes ne sont pas détaillés. L'impact sur le DETTEC non plus. Par ailleurs, l'impact sur l'économie n'est pas questionné.

En effet, avec la variante 2, l'argent investi dans le matériel et les services (on parle de 5mios /année) profitera au tissu économique local et permettra aux entreprises de la place de s'aguerrir et développer les compétences TIC dans l'éducation. Avec un tel soutient financier et politique, il sera possible de créer un vrai partenariat public/privé, où les prestataires informatiques pourront développer et mettre à disposition leurs compétences et proposer des solutions rapidement et en toute flexibilité. Un vrai partenariat gagnant/gagnant est possible, allant au-delà du périmètre des écoles.

Dans la variante 1, l'achat centralisé de matériel se fera en direct entre les fabricants et le canton (idem pour les fournitures scolaires), excluant de facto tout l'écosystème indirect des partenaires informatiques de la place, avec un appauvrissement de partenaires ou PME locaux.

| 5. | Questions relatives au calendrier de mise en œuvre (chapitre 5) |
|---|--|
| Est-ce | que les aspects en lien avec la planification vous semblent complets et pertinents? |
| □ Oui □ Nor □ San | n |
| Si non | : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Il nou | us semble trop ambitieux vu les besoins de formation des enseignants. |
| 6. | Questions relatives aux adaptations des bases légales (chapitre 6) |
| Est-ce | que les modifications des bases légales vous semblent complètes et pertinentes ? |
| □ Oui ⊠ Nor □ San | n |
| Si non | : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Indéprevu. | pendamment de la variante retenue, le contenu des articles de la LS devra être complètement |
| 7. autre | Questions relatives aux conséquences sur l'organisation permanente et les s projets cantonaux (chapitre 7) |
| 7.1. 7.1) | Questions relatives aux conséquences sur les projets cantonaux (chapitre |
| Est-ce | que les éléments présentés vous semblent complets et pertinents? |
| □ Oui □ Noi ⊠ San | n |
| Si non | : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| Cliqu | nez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| | |
| 7.2. (chap | Questions relatives aux impacts sur les unités administratives cantonales itre 7.2) |
| Est-ce | que les éléments présentés vous semblent complets et pertinents? |
| ☐ Oui ☐ Noi ☑ San | n |

| Si non: quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
|---|
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 7.3. Questions relatives aux impacts sur les autres entités (chapitre 7.3) Est-ce que les éléments présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| Est-ce que les éléments présentes vous semoient complets et pertinents ? |
| □ Oui □ Non □ Sans avis |
| Si non: quel(s) aspect(s) pose(nt) problème? |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 7.4. Questions relatives à l'analyse Boussole 21 (chapitre 7.4) |
| Est-ce que les éléments présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| □ Oui □ Non □ Sans avis Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| Au vu des enjeux de développement durable et de lien direct entre le numérique et le papier, les liens nécessaires doivent être faits entre la stratégie numérique et les impressions et photocopieurs dans les écoles, lesquelles sont reliées au réseau IT et parties intégrantes de l'infrastructure réseau. |
| 8. Questions relatives au glossaire (chapitre 8) |
| Est-ce que les éléments présentés vous semblent complets et pertinents ? |
| □ Oui |
| □ Non □ Sans avis |
| |
| Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ? |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| |

9. Généralités

Est-ce que des éléments essentiels vous semble manquer dans le présent rapport?

⊠ Oui ⊠ Non \square Sans avis Si oui : lequel ou lesquels? Selon les remarques précédentes 10. **Variantes** Quelle variante de mise en œuvre de la stratégie privilégiez-vous ? ☐ Variante 1 : Financement et propriété cantonal de l'équipement informatique, gestion centralisée Variante 2 : Subventionnement cantonal et propriété communale de l'équipement informatique, gestion décentralisée ⊠ Sans avis Les deux variantes garantissent une égalité des chances et d'accès à l'ensembles des élèves du canton, ce qui est salué et soutenu. Si la variante 2 a l'avantage de favoriser l'autonomie communale tout en suivant des standards cantonaux, toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens à investir dans le matériel informatique et cela créera des différences. Enfin, on le vit déjà actuellement, si c'est l'Etat qui impose un concept et que ce sont les communes qui doivent

acheter le matériel, cela ne fonctionne pas car les communes acceptent difficilement de financer quelque chose qu'elles n'ont elles-mêmes pas décidé. Donc cela peut grandement freiner l'avancée des projets, concepts...que le canton demande de mettre en place.

Par ailleurs, selon le type d'appareils choisis, Apple ou PC, les coûts pour le canton et les communes peuvent grandement varier.

Pour conclure, Le PLR voit les intérêts dans les deux variantes et laisse cette question aux communes.

11. Remarques complémentaires générales

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

Le concept est ambitieux et nécessaire mais il manque :

- des moyens humains suffisants
- de la formation pour les enseignants
- de l'assistance en qualité et quantité dans les établissements